



Problème de tubage pour une cheminée

Par **catherine63_old**, le **04/10/2007** à **18:57**

je suis locataire et j'ai une cheminée ouverte dans la maison que j'ai toujours fait ramoner et utiliser pour l'appoint. depuis l'année dernière, pour faire des économies non négligeables de chauffage (j'ai divisé par 4 ma facture de chauffage grace à cela, et j'ai pu enfin chauffé 4 pièces de la maison). j'ai acheté un poele à bois flamme verte pour me chauffer, il s'avère que le conduit de cheminée est en mauvais état, il y a quelques années celui-ci avait pris feu et a été tres mal réparé, (ancien locataire je crois).

j'ai demandé à la propriétaire de faire effectuer un tubage, chose qu'elle a acceptée dans un premier temps, je me suis occupée de faire venir un spécialiste mais aujourd'hui suite à la réception du devis elle ne veut plus le faire prétextant le coût.

je ne sais vers qui me tourner pour l'obliger à faire ces travaux absolument nécessaires pour notre sécurité à ma fille et moi-même, des suies et bistre et odeurs sont apparus sur le mur d'une chambre le long du conduit.

Elle me menace de m'envoyer un courrier pour m'interdire d'utiliser ce mode de chauffage. la maison est tres ancienne non isolée et le chauffage électrique me coute tellement cher que je ne peux pas en supporter le cout, sans compter que je n'arrive pas à chauffer convenablement car il n'y a aucune isolation, ni double vitrage, de plus, rien n'est réellement conforme au niveau électrique.

Quels sont mes recours amiables et voire juridiques face à cette personne qui fait preuve de mauvaise foi de négligence et de manque de responsabilités.

à titre indicatif, ma propriétaire a de tres nombreux logements locatifs maisons et appartements dans le village, meme si celle-ci prétexote un cout trop élevé des travaux. c'est tres urgent, l'hiver arrive à grands pas... merci. catherine